

TEMPÊTES & INONDATIONS

EN FRANCE

Depuis 24 heures, l'ouragan, accompagné de pluies diluviennes, fait rage en mer et sur nos côtes. Les fleuves et rivières grossis par les crues débordent dans toute la France.

La Seine continue à monter. Le crue de la Seine continue. On cotait mercredi matin, au pont d'Anvers, 4 m. 15 contre 3 m. 63 hier.

Les inondations dans l'Oise deviennent inquiétantes.

Beauvais, 30 décembre. — Les inondations deviennent très inquiétantes. En amont et en aval de Beauvais, plusieurs villages sont complètement isolés.

La tempête redouble sur la Manche et l'Océan.

La tempête qui avait épargné la région de Cherbourg se fait sentir dans la région de Brest, où elle a fait de nombreux dégâts.

Une violente tempête de sud-ouest souffla sur le Calvados.

Un large, la mer est démontée et de nombreux bateaux de pêche sont venus chercher un abri dans le bassin du Paradis.

La crue des rivières et des états de neige de ces derniers jours, le Rhin et ses affluents ont subi une crue considérable.

A Cologne, le niveau du fleuve a déjà monté de 7 mètres. En prévision de l'inondation menaçante, les quartiers bas de la ville ont été évacués.

Dans les environs de Calais.

Une violente tempête de sud-ouest souffla sur le Calvados.

Un large, la mer est démontée et de nombreux bateaux de pêche sont venus chercher un abri dans le bassin du Paradis.

La crue des rivières et des états de neige de ces derniers jours, le Rhin et ses affluents ont subi une crue considérable.

A Cologne, le niveau du fleuve a déjà monté de 7 mètres. En prévision de l'inondation menaçante, les quartiers bas de la ville ont été évacués.

Dans les environs de Calais.

Une violente tempête de sud-ouest souffla sur le Calvados.

Un large, la mer est démontée et de nombreux bateaux de pêche sont venus chercher un abri dans le bassin du Paradis.

La crue des rivières et des états de neige de ces derniers jours, le Rhin et ses affluents ont subi une crue considérable.

A Cologne, le niveau du fleuve a déjà monté de 7 mètres. En prévision de l'inondation menaçante, les quartiers bas de la ville ont été évacués.

Dans les environs de Calais.

Une violente tempête de sud-ouest souffla sur le Calvados.

Un large, la mer est démontée et de nombreux bateaux de pêche sont venus chercher un abri dans le bassin du Paradis.

La crue des rivières et des états de neige de ces derniers jours, le Rhin et ses affluents ont subi une crue considérable.

A Cologne, le niveau du fleuve a déjà monté de 7 mètres. En prévision de l'inondation menaçante, les quartiers bas de la ville ont été évacués.

Dans les environs de Calais.

Une violente tempête de sud-ouest souffla sur le Calvados.

Un large, la mer est démontée et de nombreux bateaux de pêche sont venus chercher un abri dans le bassin du Paradis.

La crue des rivières et des états de neige de ces derniers jours, le Rhin et ses affluents ont subi une crue considérable.

A Cologne, le niveau du fleuve a déjà monté de 7 mètres. En prévision de l'inondation menaçante, les quartiers bas de la ville ont été évacués.

Dans les environs de Calais.

Une violente tempête de sud-ouest souffla sur le Calvados.

Un large, la mer est démontée et de nombreux bateaux de pêche sont venus chercher un abri dans le bassin du Paradis.

La crue des rivières et des états de neige de ces derniers jours, le Rhin et ses affluents ont subi une crue considérable.

A Cologne, le niveau du fleuve a déjà monté de 7 mètres. En prévision de l'inondation menaçante, les quartiers bas de la ville ont été évacués.

Dans les environs de Calais.

Une violente tempête de sud-ouest souffla sur le Calvados.

Un large, la mer est démontée et de nombreux bateaux de pêche sont venus chercher un abri dans le bassin du Paradis.

La crue des rivières et des états de neige de ces derniers jours, le Rhin et ses affluents ont subi une crue considérable.

A Cologne, le niveau du fleuve a déjà monté de 7 mètres. En prévision de l'inondation menaçante, les quartiers bas de la ville ont été évacués.

Dans les environs de Calais.

Une violente tempête de sud-ouest souffla sur le Calvados.

Un large, la mer est démontée et de nombreux bateaux de pêche sont venus chercher un abri dans le bassin du Paradis.

La crue des rivières et des états de neige de ces derniers jours, le Rhin et ses affluents ont subi une crue considérable.

A Cologne, le niveau du fleuve a déjà monté de 7 mètres. En prévision de l'inondation menaçante, les quartiers bas de la ville ont été évacués.

Dans les environs de Calais.

Une violente tempête de sud-ouest souffla sur le Calvados.

Un large, la mer est démontée et de nombreux bateaux de pêche sont venus chercher un abri dans le bassin du Paradis.

La crue des rivières et des états de neige de ces derniers jours, le Rhin et ses affluents ont subi une crue considérable.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

L'EMPRUNT de la Reconstitution

Le Conseil général du Nord a tenu hier, mercredi après-midi, une séance extraordinaire pour décider des modalités d'un emprunt départemental en faveur des départements sinistrés de notre région.

On connaît les difficultés que ces derniers éprouvent pour se faire payer par l'Etat le montant de leurs dommages de guerre et la perte qu'ils subissent sur leurs biens, avec le système des obligations départementales, après l'avoir versé 35 % sur le montant de ces dommages.

Le département avait, depuis deux ans, pensé à se substituer à l'Etat pour faire l'avance nécessaire et l'emprunt qu'il projetait devait permettre de ramener la perte du sinistré à 35 à 17 %.

Le principe de cet emprunt, qui devait être en longueur, avait été voté le 10 octobre 1923. Porté successivement à 300, puis à 450 millions, il ne reçut pas l'approbation du Gouvernement. On décida alors de chercher des prêteurs à l'étranger.

Les banques des Etats-Unis acceptèrent bien de souscrire, mais en nous faisant courir le risque d'un change pour le paiement des annuités. Le département ne pouvait accepter ces conditions et ne put que demander à l'Etat de donner garantie sur le dollar. Le Gouvernement se borna à autoriser l'emprunt en France.

Il fallait obtenir également certaines facilités d'émission. L'Etat n'autorisait jusqu'à présent que des emprunts à 5 %, avec terme de trente ans. Or, il semblait préférable à l'heure actuelle, de tenir compte des goûts du souscripteur qui se tournent plus volontiers vers des emprunts à court terme. On finit par obtenir un amortissement de quinze ans, et donna un souscripteur un taux supérieur.

Voici ce qui est actuellement la question, telle que l'a présentée en un rapport documenté et précis, M. Demolon, que la Commission des finances du Conseil général avait chargé de rédiger ce travail préparatoire. C'est par la lecture de ce rapport que s'ouvrit à 15 heures, cette séance extraordinaire, que présidait M. Coquelle, devant une cinquantaine de conseillers, le conseiller, préfet du Nord, assistait à la réunion.

La DISCUSSION DU PROJET. Avant d'indiquer les modalités de cet emprunt, disons de suite qu'il sera direct. Le département avait d'abord pensé opérer, comme pour les précédents emprunts, avec la garantie des banques. Celles-ci, en effet, assuraient la prise d'un certain nombre de titres et couvraient des risques que la situation financière actuelle ne permet plus d'affronter. Les banques offrent, par contre, leur entier concours à l'émission qui sera contractée directement par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

Les sommes et opérations citées ci-dessus sont présentées par le département, les banques et tous les autres comptables des services départementaux seraient solennellement intermédiaires entre le département et le souscripteur. Ce principe de l'emprunt direct a été adopté à l'unanimité, sauf une voix, celle du conseiller communiste Mercier.

M. Demolon expose alors la formule proposée au Conseil. Les 450 millions seront couverts par des titres de 425 fr. rapportant un intérêt annuel de 35 fr., soit un taux de 8,25 %.

Les obligations seront remboursables par tirages, avec primes variables tous les 5 ans. De 1925 à 1930, le tirage sera de 5 fr.; de 1931 à 1935, de 50 fr., et jusqu'à 1940, de 75 fr. Cela représente, pour le souscripteur, un taux de placement variant de 9,5 à 10 %.

REUNION D'ANCIENS COMBATTANTS A PARIS

La prochaine réunion d'anciens combattants à Roubaix-Verdun, aura lieu le vendredi 8 janvier, à 21 heures, Brasserie André 4, rue Saint-Laurent, à Paris.

AVIS IMPORTANT AUX automobilistes et cyclistes

Nous avons dit dans notre édition d'hier, que les automobilistes et cyclistes en possession d'un document de la douane belge, relatif à leurs machines, sont instamment invités à se présenter dans le plus bref délai et avant le 1<sup>er</sup> janvier, au bureau de la douane qui a délivré le dit document, et avec la machine qui est l'objet.

Nous nous sommes fait remarquer que cette mesure ne concerne pas les titulaires de triptyques délivrés par les associations de touristes. Ces derniers n'ont à présenter leur véhicule à la frontière qu'à l'expiration de la validité du triptyque, soit dans le délai d'un an à compter de la date de la délivrance du document.

Seuls les titulaires d'aquits à caution délivrés contre versement d'un cautionnement à la frontière belge, ont à représenter leurs voitures avant le 1<sup>er</sup> janvier.

La fraude des vins et spiritueux à la frontière franco-belge

On nous signale, qu'en ce moment, une fraude intense de vins et liqueurs, est pratiquée à la frontière, par les ouvriers belges travaillant en France. Il s'agit évidemment de quantités minimes, mais qui, par contre se renouvellent fréquemment.

Nous croyons devoir informer les intéressés, que l'administration belge des douanes a décidé d'user de représailles énergiques. C'est pourquoi, une surveillance très active est exercée à l'entrée des ouvriers en Belgique.

Nous tenons à mettre en garde les travailleurs belges contre les graves inconvénients auxquels ils s'exposent, en se livrant à ce genre de contrebande.

Sans révéler de petites plus graves, ils risquent une amende de 300 fr., en plus du droit ordinaire de 30 fr., en important frauduleusement un litre de cognac, eau-de-vie, rhum, etc.; à une amende de 60 fr., en plus des droits, en important frauduleusement un litre de vin.

Il est rappelé que la déclaration d'entrée doit être faite au premier bureau-frontière.

LE DIMANCHE DE ROUBAIX - TOURCOING

Voici le sommaire de notre Supplément Hebdomadaire illustré qui paraîtra dimanche :

PAGE I. — Nouvelle: Le Toupin (Berthel). — Les Magas (Georges Deunne). — Chronique rimée. — Les dictionnaires du mois de janvier.

PAGE II. — Une page d'histoire locale: L'histoire des tombeaux de Jean de la Clyte (M. J. S.).

PAGE III. — Conte de dimanche: Le poignard maudit (Eugène Bernard). — L'école de réduction des mutilés de Tourcoing. — Les Paquebots du Broutteux: An plus malin (Jules Watteux).

PAGE IV. — La Rose du Fayoum, roman (Jehan d'Urry).

PAGE V. — La Page de Famille.

PAGE VI. — Les Sports: Les championnats du Nord de football-association. — L'Académie des Sports de Roubaix.

PAGE VII. — Le Roi des Andes, roman (Dely).

Le Numéro: 8 PAGES. QUINZE CENTIMES

LES AUGMENTATIONS des TARIFS DE TRANSPORT seront appliquées le 1<sup>er</sup> janvier

L'arrêté ministériel du 21 décembre a fixé le quantum du relèvement des majorations générales applicables aux taxes de transport des voyageurs par chemins de fer. Ces augmentations ont été homologuées par le ministre, des Travaux publics.

Ces nouvelles conditions seront mises en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1926.

Les relèvements font ressortir une augmentation de 20 % sur le tarif de 1<sup>er</sup> classe: 20: 2,875-3,4375 en 1<sup>re</sup> classe; 30: 2,975-3,5375 en 2<sup>e</sup> classe; 20: 3,075-3,6375 en 3<sup>e</sup> classe.

Il convient de rappeler que si l'augmentation nouvelle est la plus forte en 3<sup>e</sup> classe, c'est en raison du fait que les prix des billets de cette classe avaient subi un relèvement très inférieur à celui appliqué aux 2<sup>e</sup> et aux 1<sup>re</sup> classes lors des précédentes modifications de tarifs.

Ajoutons que les tarifs de transports de marchandises sont aussi majorés.

La Catastrophe d'Hardelot

Le R. P. Delaporte a été acquitté par le Tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer

Mercredi matin, le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer a rendu son jugement dans les poursuites intentées au R. P. Delaporte, directeur de la colonie de vacances de Watriol, relativement à la catastrophe d'Hardelot.

A 9 h. 30 M. Godefroy, président, appelle l'affaire, et M<sup>rs</sup> Minet, défenseur de l'accusé, se lève.

Ansot, procureur est donné du jugement. C'est une suite de nombreux attendus sur toute l'affaire en général, puis de ce qui motive le jugement.

Le tribunal se buse tout particulièrement sur les dépositions de MM. Truvost, professeur de géologie à la Faculté de Lille; Fauric, industriel à Lille, et Bocard, sous-chef de surveillance, de la plage d'Hardelot, qui avaient écrivé les coups de mer au moment où les enfants étaient péris.

Voici les attendus les plus importants: « Attendu que l'endroit choisi n'est pas plus dangereux qu'un autre et que les années précédentes des enfants s'y baignaient;

« Attendu que le R. P. Delaporte et les abbés Champagnols et Dognien étaient liés pour surveiller les enfants et pour leur porter secours, ce qu'ils ont fait;

« Attendu que la catastrophe est due à une circonstance malheureuse et fortuite, le tribunal acquitte le R. P. Delaporte.

Chronique Locale ROUBAIX

Aujourd'hui, jeudi 31 décembre. Aujourd'hui, saint Sylvestre; demain, saint Martial.

305<sup>h</sup> Jour de l'année. Soleil: lever à 7 h. 45; coucher, à 16 h. Lune: Pleine du 30.

Bulletin météorologique pour la journée du 31 (région Nord): Mauvais temps, pluies intermittentes, vent de Sud-Ouest à Ouest, 11 à 19 mètres; température stationnaire: minimum, 3<sup>h</sup>. Caisse d'Épargne: Caisse fermée.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaix de Protection de l'Enfance: 10 h., école des filles, rue de l'Industrie; 10 h., école maternelle, rue de Flandre, 133; 15 h. 30, Ecole Pratique, place Notre-Dame, Musée Weerts (Hotel de Ville): de 9 à 13 h. Dispensaire Pierre-de-Roubaix: 30, rue des Longues-Haies; 14 h., consultation pour enfants. Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenois, 33, rue de Cassel; 14 h., consultation pour enfants.

LA SOCIÉTÉ DES SECOURS MUTUELS DES ANCIENS MILITAIRES, a tenu son assemblée générale trimestrielle, dimanche à 11 h., au siège, 63, rue de Lannoy, sous la présidence de M. Emile Degand, entouré du Conseil d'administration.

Après qu'il eut été procédé à l'appel des sociétaires morts au Champ d'honneur, durant la Grande-Guerre, lecture fut donnée du procès-verbal de la réunion précédente, et de la situation financière de la société. Ces deux rapports furent adoptés à l'unanimité, ainsi que le vote d'une somme de 1.000 fr. en fonds communs.

Quatre sociétaires stagiaires furent acceptés définitivement et cinq nouveaux retraités admis au bénéfice des allocations de retraite.

Après qu'il eut énuméré les œuvres créées durant l'année par la société, et notamment les sections familiales, le président fit procéder au renouvellement du mandat de six membres du Conseil d'administration.

Après qu'il eut énuméré les œuvres créées durant l'année par la société, et notamment les sections familiales, le président fit procéder au renouvellement du mandat de six membres du Conseil d'administration.

Après qu'il eut énuméré les œuvres créées durant l'année par la société, et notamment les sections familiales, le